



Réseau de transport d'électricité

RECONSTRUCTION DU POSTE 63 000 VOLTS DE CHARENTON EN BÂTIMENT (PSEM)

RESUME NON TECHNIQUE



Mai 2011

PRESENTATION DE RTE

RTE : le gestionnaire du réseau de transport d'électricité

L'ouverture du marché français de l'électricité, consacrée par la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, a conduit en juillet 2000 à la création de **RTE, gestionnaire unique du réseau de transport de l'électricité**.

Après avoir eu la qualité de « service indépendant » d'EDF, RTE a été transformé en société anonyme, filiale à 100 % du groupe EDF en application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et des industries électriques et gazières, et du décret du 30 août 2005 approuvant les statuts de RTE EDF Transport SA.

En application de l'article 1^{er} de cette loi, l'État, EDF et RTE ont signé le 20 octobre 2005 un Contrat de Service Public (CSP) apportant des garanties sur le maintien d'un haut niveau de service public de l'électricité en France.

En tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, RTE exerce des missions de service public qui consistent à :

- exploiter et entretenir le réseau à haute et très haute tension ;
- assurer l'intégrité des ouvrages de transport dans l'environnement ;
- assurer à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité du réseau ;
- développer le réseau pour permettre le raccordement des producteurs, des réseaux de distribution et des consommateurs, ainsi que l'interconnexion avec les pays voisins ;
- garantir l'accès au réseau à chaque utilisateur de manière non discriminatoire.

Pour financer ses missions, RTE dispose de recettes propres provenant de redevances d'accès au réseau de transport payées par les utilisateurs du réseau sur la base de tarifs régulés par les pouvoirs publics.

Entreprise gestionnaire d'un service public, RTE veille à la maîtrise des coûts et à l'efficacité économique.

PREAMBULE

Ce dossier s'adresse à toutes les personnes concernées par le projet de reconstruction du poste 63 000 volts de CHARENTON.

Il correspond au **Résumé Non Technique de l'étude d'impact** dont l'objectif est de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact jointe à ce dossier.

LES ACTEURS DU PROJET

LE MAÎTRE D'OUVRAGE : RTE EDF Transport

RTE – Système Electrique Normandie-Paris

2, square Franklin – BP 443
78 055 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
CEDEX

assure la responsabilité générale du
projet et de la concertation

L'hadj HENDAOUI
Directeur de projet
Tél : 01 30 45 69 46

RTE – Transport Electricité Normandie-Paris

Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux
21/29, rue des trois Fontanot
92 024 NANTERRE CEDEX

assure le pilotage opérationnel du projet

Jean-Charles MOREAU
Chef de projet
Tél: 01 49 01 32 77

Dominique GRANDET
Chargé de concertation
Tél : 01 49 01 31 46

Assisté de :
Marie-France JOURNEAU-LE-LAY
Tél : 01 49 01 33 77

LE BUREAU D'ETUDE D'IMPACT

Il propose les limites de l'aire d'étude, étudie l'état initial de l'environnement puis élabore l'étude d'impact du projet jointe au dossier d'enquête publique.

SAG THEPAULT

Service Environnement
45 route de Metz - BP 80 044
57 130 JOUY AUX ARCHES
Tél : 03 87 38 41 41

Chargée d'études
Laurence GERMAIN

1- LES RAISONS DU PROJET ET SA DESCRIPTION

Les installations 63 000 volts du poste électrique 225 000 / 63 000 volts de CHARENTON datent de 1950 et, malgré une maintenance adaptée, certains équipements constituant ce poste arrivent en limite de durée de vie.

Le renouvellement de l'ensemble de ses installations (basse et haute tension) est donc indispensable pour garantir l'alimentation des transports en commun de l'Est parisien (RATP, RFF) et du centre de traitement de déchets du SYCTOM d'Evry.

Parmi les solutions étudiées par RTE (réhabilitation, reconstruction en aérien, reconstruction en bâtiment), la stratégie qui a été retenue est la **reconstruction du poste 63 000 volts en bâtiment sous enveloppe métallique (PSEM)**, cette solution étant la plus performante sur le plan technique et la plus adaptée d'un point de vue environnemental.

Ce PSEM est implanté dans l'enceinte du poste 225 000 / 63 000 volts existant.



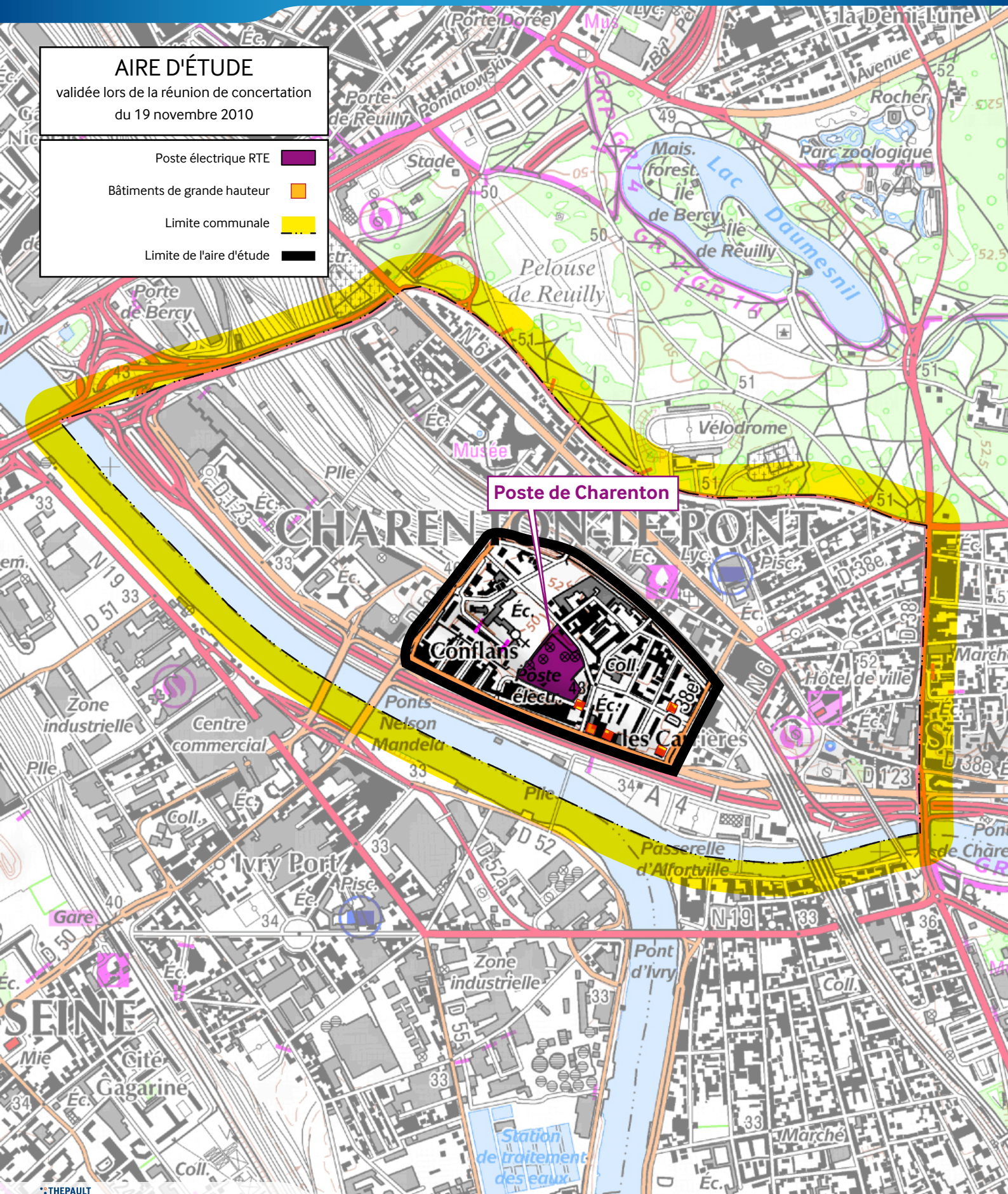
Vue aérienne du site électrique de CHARENTON



AIRE D'ÉTUDE

validée lors de la réunion de concertation
du 19 novembre 2010

- Poste électrique RTE
- Bâtiments de grande hauteur
- Limite communale
- Limite de l'aire d'étude



2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

L'aire d'étude retenue

Le poste de CHARENTON est situé en zone urbanisée, au sein des quartiers Pasteur/Saint-Pierre (anciennement de Conflans) et des Carrières qui s'étendent notamment entre l'A4 et le quai des Carrières au Sud-Ouest, et les voies ferrées traversant la ville au Nord-Est.

Une aire d'étude a été déterminée en intégrant largement les zones pouvant potentiellement percevoir la zone d'intervention, mais aussi en prenant appui sur des infrastructures linéaires dont certaines permettent d'accéder au site.

Cette aire d'étude a été validée lors de la réunion de concertation qui s'est tenue en préfecture du Val-de-Marne le 19 novembre 2010.

L'analyse des composantes de l'environnement au sein de cette aire d'étude a permis d'identifier un certain nombre de contraintes résumées ci-après de manière thématique.

Milieu physique

L'aire d'étude s'étend sur le coteau rive droite de la vallée de la Seine, à l'aval de la confluence entre cette rivière et la Marne. Le poste RTE se situe sur une plateforme largement surélevée par rapport au quartier environnant le long de ses limites Sud-Est et Sud-Ouest, et bordée par la rue en pente de l'Archevêché.

Sur le plan géologique, le calcaire grossier sur lequel repose le secteur étudié a fait l'objet d'une exploitation au cours des siècles précédents. De ce fait, **des risques d'éboulement liés à la présence d'anciennes carrières** souterraines existent au sein de la zone étudiée ; ce risque est modéré au niveau du poste. Dans cette zone d'anciennes carrières, tout permis de construire est soumis à l'avis de l'Inspection Générale des Carrières.

Un aléa retrait-gonflement des argiles est également à signaler. Cet aléa, faible sur la majorité de l'aire d'étude, serait à priori nul au niveau du poste lui-même.

Du point de vue hydrologique, l'aire d'étude s'inscrit non loin de la Seine connue pour présenter des phénomènes de débordement. Les zones d'aléas délimitées dans le Plan de Prévention du Risque Inondation de cette rivière effleurent la frange Sud-Ouest de l'aire d'étude sans atteindre le poste.

En ce qui concerne la ressource en eau potable, aucun captage et aucun périmètre de protection de captage ne s'inscrit au sein de l'aire d'étude.

Milieu naturel

Le secteur étudié s'inscrit au sein de la ville de Charenton, dans un secteur densément urbanisé où on ne relève aucun milieu ayant conservé un caractère naturel au sens strict du terme et aucune zone sensible recensée au sein d'inventaire ou faisant l'objet de mesures de protection.

Les surfaces végétalisées présentes au sein de cette zone résultent d'aménagements réalisés dans le but d'agrémenter le tissu urbain (square, ..) dont le parc public de Conflans bordant les côtés Nord-Ouest et Sud-Ouest du poste.

Milieu humain

L'aire d'étude est densément urbanisée avec une vocation résidentielle. L'habitat est majoritairement représenté par de petits immeubles collectifs de type R+2 à R+6 plus ou moins anciens. De grands ensembles linéaires et immeubles de grande hauteur y sont néanmoins présents comme les villas Bergerac en limite Sud-Ouest du poste.

La structure urbaine est également constituée de divers équipements scolaires (de l'école maternelle au lycée) ou péri-scolaires (crèches). Aux abords du poste, on peut notamment citer l'ensemble scolaire Notre Dame des Missions situé dans le prolongement du parc de Conflans (lycée, collège, crèche...) et la crèche implantée en bas de la rue de l'Archevêché.

En terme d'activités, le secteur étudié renferme un certain nombre de commerces de proximité et divers services disséminés au sein de la trame urbaine.

Sur le plan réglementaire, Charenton-le-Pont dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) réglementant l'occupation des sols. La quasi-totalité de la zone d'étude y est inscrite en zone UB (zone urbaine vouée à l'habitat). Toutefois, au sein de cette zone, l'emprise du poste fait l'objet d'un **périmètre spécifique pris en application de l'article L 123-2a du Code de l'Urbanisme**. Selon cet article, les constructions ou installations d'une surface de plancher supérieure à 150 m² sont interdites pour une durée de 5 ans au sein de ce périmètre, dans l'attente d'un projet d'aménagement global. Cependant, l'article UB1 du PLU précise que « cette disposition n'est pas applicable aux constructions directement liées à l'exploitation, au fonctionnement et à l'entretien du réseau électrique ».

Le PLU délimite également quelques Espaces Boisés Classés et Espaces Paysagers à conserver, ainsi que des emplacements réservés en vue de l'élargissement de certaines rues.

En ce qui concerne les infrastructures, des axes routiers structurants bordent l'aire d'étude à savoir : l'A4, le quai des Carrières (RD 123), la rue Victor Hugo (RD 38e) et l'avenue de la Liberté (RD 50). A l'intérieur même de la zone étudiée, les rues assurent uniquement la desserte locale. Elles sont le plus souvent étroites, en sens unique, bordées de zones de stationnement, et jalonnées d'aménagement urbain (plots, barrières) et de ralentisseurs. C'est principalement le cas de la rue de l'archevêché desservant le site.

Les transports en commun reposent sur un réseau de bus empruntant les principales voies routières et sur les nombreuses voies ferroviaires constituant la limite Nord-Est de l'aire d'étude.

De nombreux réseaux, à relier à l'urbanisation de la zone, sillonnent l'aire d'étude (canalisations d'eau potable, d'assainissement, de gaz,...), auxquels s'ajoutent des lignes électriques à haute tension souterraines issues du poste de CHARENTON.

L'aire d'étude est également concernée par une servitude aéronautique de dégagement liée à l'aéroport d'Orly non contraignante pour le projet, **des servitudes radioélectriques relatives à la station hertzienne existant au sein du site RTE, et un périmètre de protection de monument historique** (voir ci-après).

Paysage et patrimoine

La zone étudiée se caractérise par un **paysage urbain** avec des vues le plus souvent linéaires, dans l'axe des rues, portant essentiellement sur les immeubles implantés au sein de ces quartiers.

Dans cet environnement urbain, les perceptions du poste de CHARENTON sont limitées à ses abords immédiats. Le site n'est réellement visible que depuis les rues qui l'entourent et depuis le parc de Conflans qui le borde. Par contre, les perceptions visuelles sont vraisemblablement fortes depuis les bâtiments et immeubles qui surplombent le site.

Sur le plan patrimonial, les vestiges de l'ancien château de Conflans sont inscrits en tant que Monument Historique. Le périmètre de protection de ce monument, non visible depuis le poste, englobe les parties Ouest et centre de l'aire d'étude y compris le site électrique. A l'intérieur de ce périmètre, toute construction est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

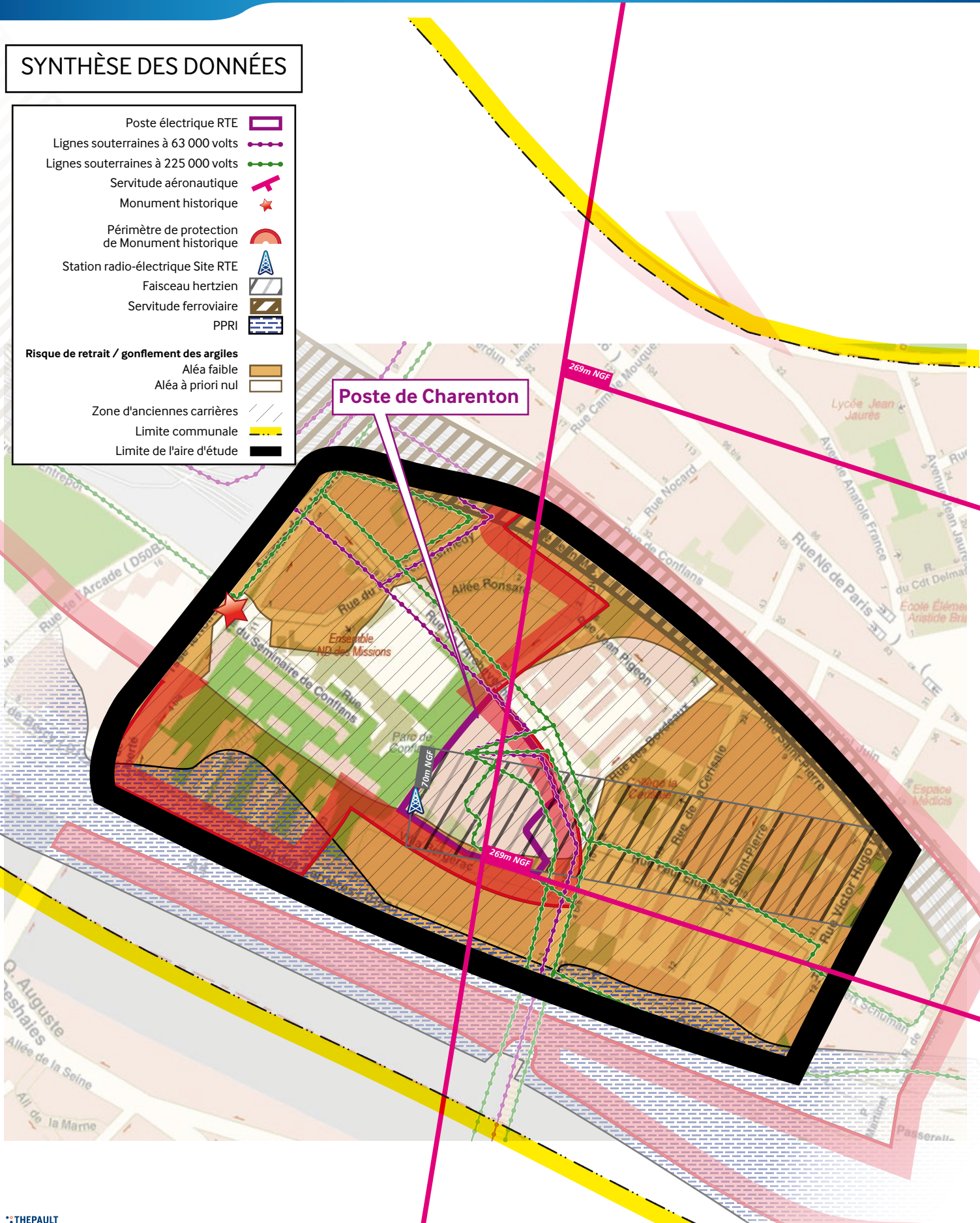
On peut également signaler la présence de l'ancien couvent de Conflans en partie occupé par l'ensemble scolaire Notre Dame des Missions, et de sa chapelle qui se situe à l'Ouest du poste.

Sur le plan archéologique, l'aire d'étude se situe dans une zone sensible.



SYNTHÈSE DES DONNÉES

Poste électrique RTE	
Lignes souterraines à 63 000 volts	
Lignes souterraines à 225 000 volts	
Servitude aéronautique	
Monument historique	
Périmètre de protection de Monument historique	
Station radio-électrique Site RTE	
Faisceau hertzien	
Servitude ferroviaire	
PPRI	
Risque de retrait / gonflement des argiles	
Aléa faible	
Aléa à priori nul	
Zone d'anciennes carrières	
Limite communale	
Limite de l'aire d'étude	



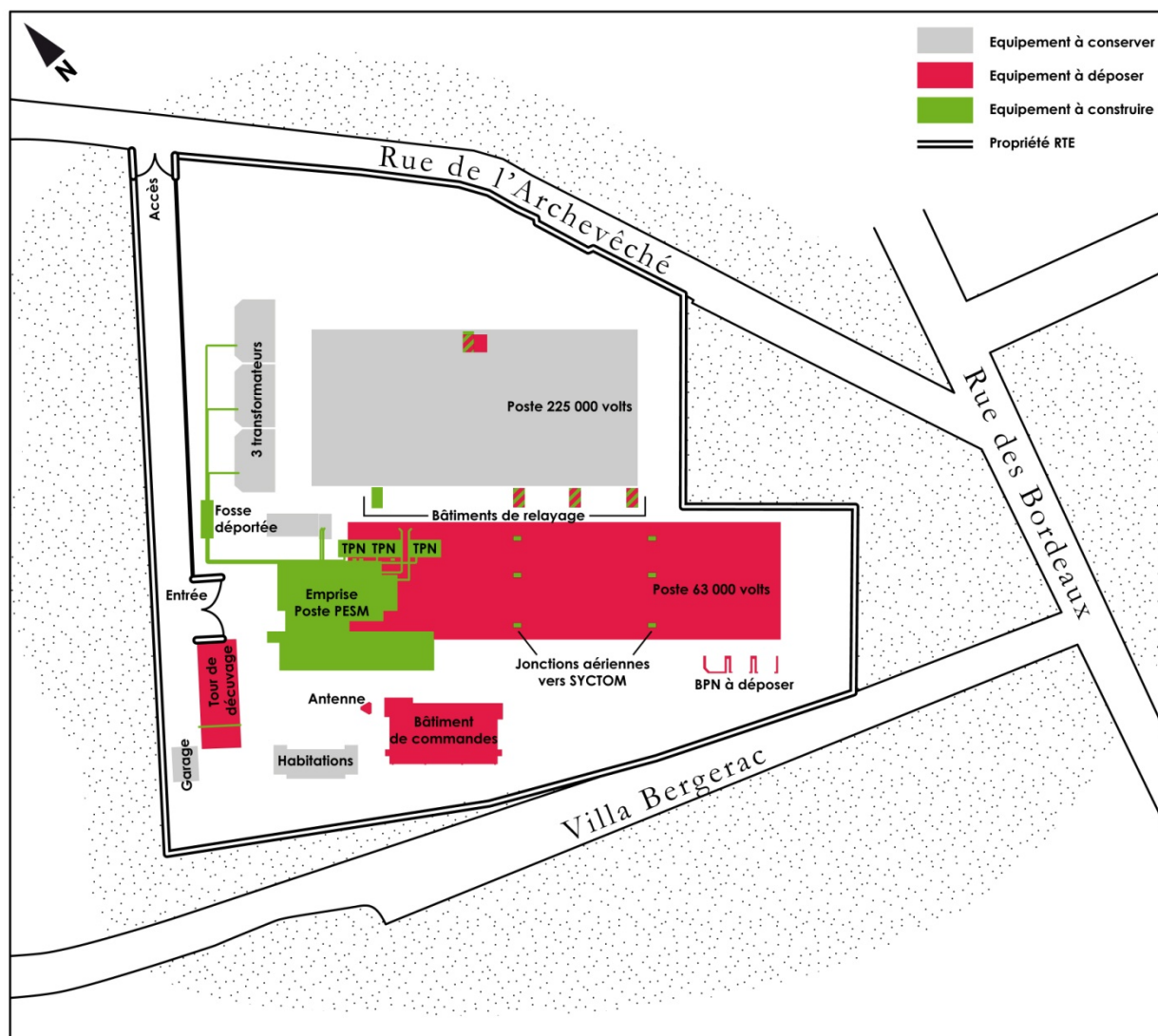
Enfin, les équipements de loisirs y sont bien représentés que ce soit sur le plan culturel (médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine ...), ou sportif (gymnase et le plateau omnisports de l'ensemble scolaire Notre Dame des Missions,...).

A ces équipements s'ajoutent les parcs urbains propices à la détente, souvent équipés de jeux d'enfants, une piste cyclable et celles prévues au Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables le long des voies structurantes.

Synthèse des données et contraintes environnementales

Les principales données et contraintes environnementales décrites précédemment sont représentées sur la page ci-contre.

Plan schématisé des travaux envisagés



3. LES TRAVAUX ENVISAGES ET LES RAISONS DE CES CHOIX

Le projet consiste à regrouper les équipements et les installations nouvelles du poste 63 000 volts au sein d'un bâtiment qui sera implanté dans l'emprise du site actuel (technique de Poste Sous Enveloppe Métallique - PSEM).

Cette technique permet de soustraire le matériel haute tension aux agressions climatiques et d'assurer ainsi un meilleur vieillissement des ouvrages.

Ce PSEM viendra se substituer aux ouvrages aériens vétustes, et, à terme, la surface du poste 63 000 volts sera diminuée par rapport à la situation actuelle.

Le bâtiment PSEM sera construit dans la partie Sud-Ouest du site RTE. Il sera de type architecturé avec une hauteur d'environ 8,5 mètres.

Le PSEM architecturé qui sera implanté au sein du site (la couleur du bâtiment n'est pas définitivement arrêtée)



Il accueillera, en plus des installations électriques 63 000 volts, les équipements de commande de l'ensemble du site ce qui permettra la **démolition de l'imposant bâtiment de commande actuel**.

Diverses liaisons souterraines seront réalisées à l'intérieur du site électrique pour raccorder le nouveau bâtiment au réseau électrique. Une fois ce raccordement effectué, **la quasi-totalité des installations aériennes existantes seront déposées**.

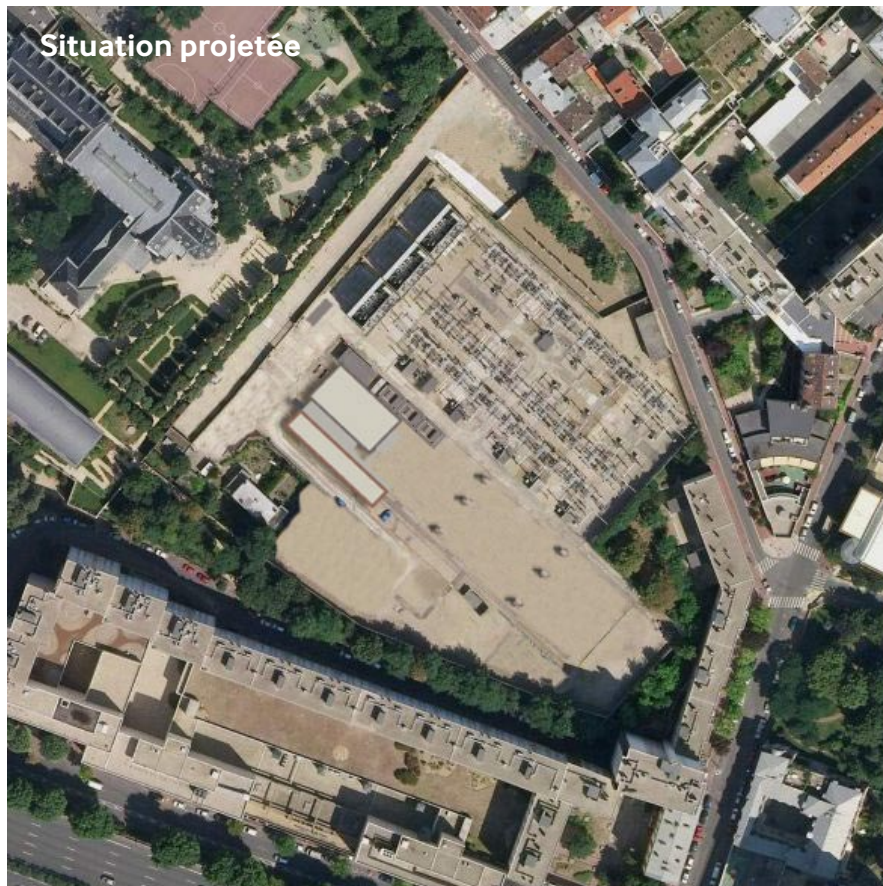
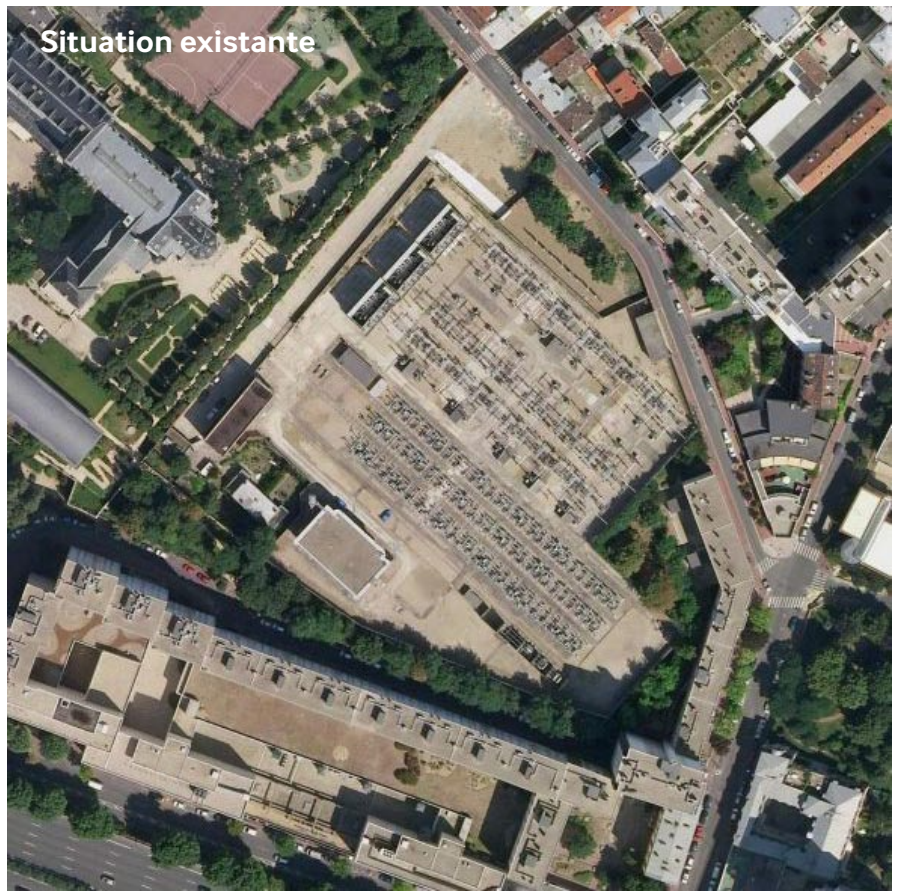
La tour de décuvage située à proximité de l'entrée du site, **ainsi que l'antenne hertzienne**, seront également **démantelées**.

Vue sur la tour de décuvage et l'antenne hertzienne qui seront démantelées





SIMULATION VISUELLE



Le projet prévoit également le remplacement, avec déplacement, de certains équipements électriques. Trois Bobines Point Neutre (BPN) situées au Sud-Est du site seront remplacées par trois Transformateurs Point Neutre (TPN) qui seront implantés à proximité du poste PSEM.

Ces Transformateurs Point Neutre, ainsi que les trois transformateurs 225 000 / 63 000 volts existants qui resteront en lieu et place, seront reliés à **une fosse déportée qui sera mise en place au sein du site** de façon à collecter l'huile contenue dans ces équipements en cas d'avarie.



Les installations 63 000 volts et le bâtiment de commande qui seront démolis.

Les BPN qui seront déposées vues depuis le bâtiment de commande actuel



4 - LES IMPACTS DU PROJET ET LES MESURES ENVISAGEES POUR SUPPRIMER, REDUIRE OU COMPENSER SES EFFETS DOMMAGEABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

Milieu physique

Les travaux envisagés ne nécessiteront aucun terrassement important et ne modifieront pas la **topographie** locale. Les seuls mouvements de terre seront liés au nivellement du sol suite à la démolition des bâtiments et équipements existants, à la réalisation des fondations du nouveau bâtiment, au décaissement indispensable à la mise en place de la fosse déportée, et à l'ouverture de tranchées pour réaliser les liaisons souterraines entre le nouveau poste et l'ancien poste.

Afin de limiter le passage de camions en direction de sites de stockage ou en provenance de zones de remblais, le projet veillera à une utilisation rationnelle de ces terres en équilibrant au maximum les délais et les remblais. En cas d'excédent de terres, une répartition le long des clôtures Sud sera privilégiée pour constituer de petits merlons qui seront alors plantés.

Sur le plan **géologique**, l'emprise du poste étant concernée par un risque modéré de mouvement de terrain lié à la présence d'anciennes carrières, des études de sols avec sondages géotechniques seront réalisées préalablement aux travaux en s'appuyant sur les recommandations de l'Inspection Générale des Carrières. Ces études permettront de définir les caractéristiques des fondations des nouveaux équipements et notamment du futur bâtiment PSEM.

La nature des éléments constitutifs de la plateforme facilite l'infiltration **des eaux** dans le sol. Aussi, même si aucun cours d'eau et périmètre de protection de captage ne sont recensés aux abords du poste, des mesures de précaution seront prises par les entreprises chargées des travaux afin de s'affranchir de tout risque de pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbure,...).

Par ailleurs, une fosse étanche sera installée entre les transformateurs et les futurs TPN de façon à y raccorder l'ensemble de ces équipements contenant de l'huile minérale. Cette fosse, qui recueillera l'huile en cas d'avarie de l'un ou l'autre des transformateurs ou TPN, a également pour rôle de collecter les éventuelles eaux d'incendie. Son fonctionnement sera vérifié systématiquement à chaque visite des équipes de maintenance.

Le réseau interne au poste, collectant les eaux des surfaces imperméabilisées avant leur évacuation dans le réseau d'assainissement communal, sera mis en cohérence avec les nouveaux aménagements prévus. Les eaux pluviales qui proviendront du nouveau bâtiment seront notamment collectées et évacuées via ce réseau. Quant aux eaux usées qui proviendront de la fréquentation du nouveau bâtiment par le personnel, elles seront également évacuées vers le réseau communal.

Milieu naturel

Les travaux se dérouleront uniquement au sein de l'emprise gravillonnée, et localement bétonnée, du poste. Ils seront donc sans incidence sur les **éléments biologiques**.

A noter toutefois que, en cas d'excédent de terre, des plantations seront réalisées le long des clôtures Sud du site en recherchant l'utilisation d'essences ornementales locales à plus ou moins fort développement.

Les impacts sur la **faune et l'avifaune** fréquentant ce secteur urbanisé seront très limités et se limiteront à un possible dérangement durant la phase travaux.

Milieu humain

Les habitations les plus proches du poste sont toutes séparées du site par une rue ou une allée. Les effets prévisibles sur ces habitations correspondent aux nuisances visuelles et sonores qui sont traitées ci-après.

Les travaux s'inscriront totalement sur la propriété de RTE. Aucune acquisition **foncière** ne sera nécessaire.

Sur le plan acoustique, le poste de CHARENTON s'inscrit dans un contexte sonore sensible. On peut rappeler que le projet ne concernera pas les transformateurs 225 000/63 000 volts en place, principaux organes générateurs de bruit, qui ont été dotés d'un écran acoustique en 2006 à la demande des riverains.

Néanmoins, les Bobines Point Neutre devant être déplacées plus près de l'entrée et remplacées par des Transformateurs Point Neutre, éléments générant également quelques émissions sonores, RTE a mandaté un bureau spécialisé pour réaliser une étude acoustique prévisionnelle. Sur la base des hypothèses de modélisation prises en compte par ce bureau, cette étude conclue que le projet de modification du poste n'entraînera aucune non-conformité. Néanmoins, pour diminuer l'émergence au niveau d'un point de contrôle, RTE envisage un traitement acoustique des parois de l'enceinte des TPN.

En outre, à l'issue des travaux, des mesures acoustiques seront réalisées afin de vérifier le niveau sonore global du site et le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les travaux s'effectueront de jour, aux heures légales de travail, avec respect de la trêve de repos hebdomadaire. Néanmoins, afin de limiter au maximum la gêne, une large concertation sera menée en amont avec la mairie, les responsables de l'ensemble scolaire proche, et les riverains concernés et une campagne d'information sera mise en place (information dans les boîtes aux lettres...) selon les modalités retenues lors de cette concertation.

De part sa situation en zone urbanisée, **les champs électriques et magnétiques** émis par le poste préoccupent certaines associations locales.

Les travaux envisagés ne seront pas de nature à induire des champs supplémentaires. Néanmoins, afin de lever ces inquiétudes et de répondre en toute transparence à ces préoccupations de santé publique, RTE s'est engagé à faire réaliser des mesures de champs magnétiques en différents points autour du poste par un laboratoire accrédité, avant et après travaux, pour montrer que les champs émis par le poste respectent la réglementation en vigueur. Les résultats de ces mesures seront communiqués à la mairie de Charenton et aux riverains.

Sur le plan de la sécurité, les Transformateurs Point Neutre devant être implantés dans une enceinte fermée, les murs constituant cette enceinte permettront de limiter la propagation d'un éventuel incendie aux autres installations et l'approche des pompiers.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des tiers pendant les travaux, le portail d'accès au poste sera maintenu fermé au maximum et une évacuation rapide des matériaux issus de la dépose des équipements électriques et de la démolition des bâtiments existant sera organisée. A noter qu'un tri sélectif des matériaux sera effectué avant évacuation.

Le projet n'entravera à terme le fonctionnement d'aucune **activité**. Son impact sera même positif puisqu'il permettra d'améliorer la qualité de la desserte en énergie du secteur et de sécuriser l'alimentation des transports en commun de l'Est parisien et du centre de traitement des déchets du SYCTOM d'Evry. Le seul effet sur les activités et équipements recensés aux abords du poste seront liés à la gêne induite pendant les travaux (bruit, circulation...).

Concernant l'urbanisme, les dispositions de l'article L. 123-2a du Code de l'Urbanisme ne s'appliquent pas aux travaux électriques envisagés. Le projet est donc autorisé mais soumis aux règles de l'article UB dont l'analyse ne relève aucune incompatibilité.

Par ailleurs, les espaces boisés entourant le poste seront respectés, et les travaux ne s'inscriront pas au sein de l'emplacement réservé délimité le long de la rue de l'Archevêché en vue de l'élargissement de cette voie.

Le projet est donc compatible avec le PLU de Charenton-le-Pont.

A noter qu'une demande de permis de démolir sera déposée pour le bâtiment de commande actuel et pour la tour de décufrage.

Les travaux engendreront également des impacts temporaires sur les **infrastructures** routières du secteur en raison du passage de camions le long des rues le plus souvent étroites permettant d'accéder au poste, et notamment le long de la rue de l'Archevêché. Cette gêne se traduira par une perturbation de la circulation automobile, par une possible suppression des zones de stationnement le long de certaines rues mais aussi, devant le poste, par une modification de la circulation des piétons. Une large concertation sera menée en amont avec la mairie et les riverains concernés afin de limiter au maximum ces perturbations (modification temporaire de sens de circulation, déviation....) et une campagne d'information sera mise en place (panneaux d'information, ...). Dans tous les cas, les accès aux habitations, équipements et commerces du secteur seront maintenus et aucun engin ne stationnera dans la rue de l'Archevêché.

En outre, une signalisation sera mise en place aux abords du poste et le long des voies concernées de façon à éviter tout accident. Le détail des modalités sera également étudié avec les services communaux, de même que la suppression ponctuelle et temporaire de certains aménagements urbains (barrières, plots...) en particulier au droit de l'accès au poste.

Les travaux seront également sans incidence sur **les réseaux** présents autour du site (assainissement, eau, gaz...). Néanmoins, en cas de dommage accidentel causé à un quelconque réseau, RTE prendra en charge les travaux de réparation.

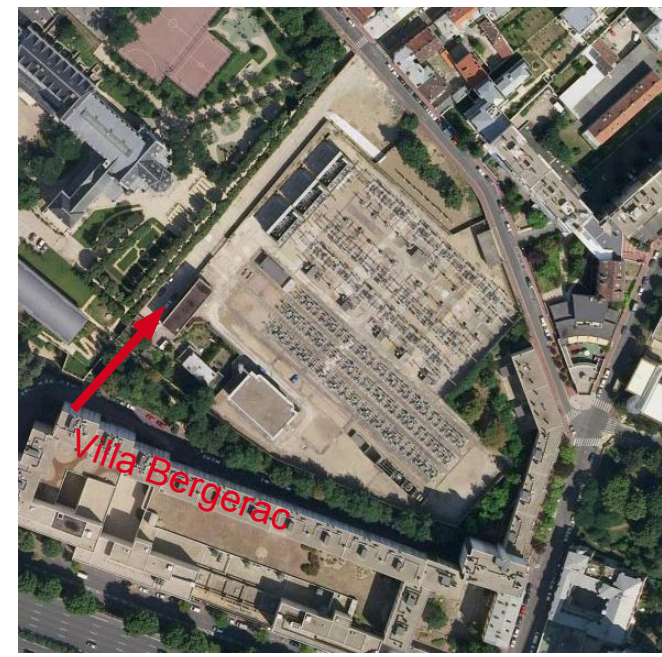
Par ailleurs, la réalisation du projet aboutira à la suppression des **servitudes** radioélectriques relatives à la station hertzienne existant au sein du site.

Paysage et patrimoine

L'impact paysager de ce projet de rénovation correspondra à la différence de perception entre la situation actuelle et la situation après travaux.



▲ ETAT EXISTANT



Localisation de la prise de vue



▲ ETAT PROJETÉ

MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OEUVRE



PROJET

Poste électrique de CHARENTON

DESIGNATION

insertion paysagère 1

Les modifications les plus visibles depuis les immeubles dominant le site seront liées à la démolition des installations 63 000 volts qui occupent actuellement une vaste surface au sein de ce poste. L'ensemble de ces installations sera désormais regroupé à l'intérieur du futur bâtiment PSEM et sera donc soustrait à la vue des riverains, ce qui confèrera au poste un aspect plus « dégagé » et plus soigné. La simulation ci-contre, prise depuis les Villas Bergerac, confirme ces propos même si, sur cette vue, les éléments boisés situés entre cet immeuble et le poste masquent une partie du site qui sera libéré de toute occupation.

Depuis le parc de Conflans et la rue de l'Archevêché en arrivant de la rue de la Liberté, la perception du projet sera plutôt dominée par la démolition des bâtiments actuels et la construction du nouveau PSEM, les installations 63 000 volts actuelles étant situées plus en recul. La suppression d'une partie de ces installations sera néanmoins perceptible comme le montre la seconde simulation présentée page suivante.

On peut préciser que les modifications qui seront apportées au site seront, par contre, peu perceptibles depuis l'allée bordant le côté Sud-Est du poste, et depuis la rue Villa Bergerac elle-même, même si la dépose des bâtiments sera repérable pour une personne habituée à emprunter cette dernière voie.

Par ailleurs, la conception architecturale du nouveau bâtiment sera particulièrement soignée de façon à respecter les règles en vigueur au PLU et à s'inscrire au mieux dans son environnement urbanisé.

Le projet permettra donc d'améliorer sensiblement l'aspect visuel global du poste, même si les installations à 225 000 volts seront maintenues.

Sur le plan patrimonial, le projet s'inscrivant au sein du périmètre de protection de monument historique du château de Conflans, il sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

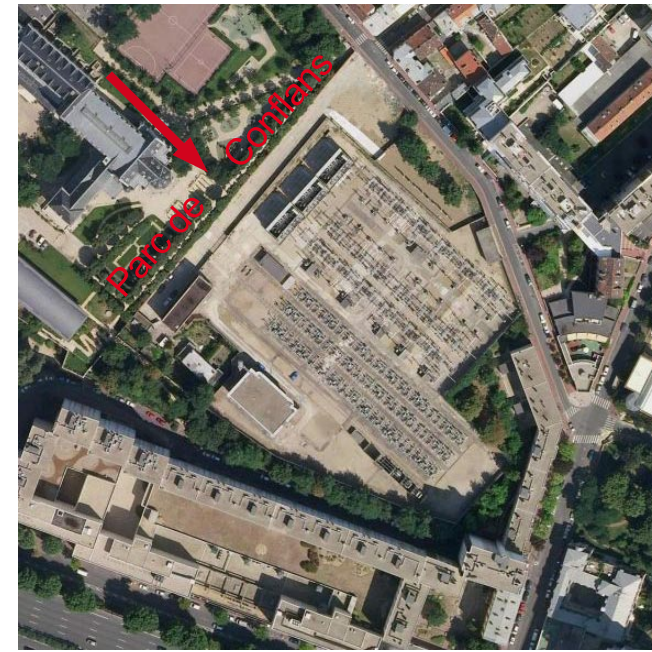
Du point de vue archéologique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles disposera du programme détaillé des travaux afin de pouvoir réaliser, si elle le juge nécessaire, des opérations préventives de prospection. En outre, toute découverte fortuite lors des travaux sera déclarée sans délai au maire.

Enfin, le projet n'aura pas d'impact sur les équipements de loisirs existants ou en projet (pistes cyclables, parcs, équipements sportifs) si ce n'est la gêne induite pendant les travaux (bruit, circulation...). L'organisation du chantier sera conçue de manière à minimiser ces perturbations.

Le coût total de reconstruction du poste 63 000 volts de CHARENTON est estimé à 15 millions d'Euros dont 2 millions d'Euros pour les mesures en faveur de l'environnement et de la santé.



▲ ETAT EXISTANT



Localisation de la prise de vue



▲ ETAT PROJETÉ

MAITRE D'OUVRAGE



MAITRE D'OEUVRE



PROJET

Poste électrique de CHARENTON

DESIGNATION

insertion paysagère 2

RTE EDF TRANSPORT SA
GIMR Normandie-Paris
21-29, RUE DES TROIS FONTANOT
92 024 NANTERRE CEDEX
TEL : 01 49 01 33 07